54e CONGRÈS DES SYNDICATS

TOURS 1ER AU 5 JUIN 2026

UN CONGRÈS POUR DÉCIDER !

Les enjeux du document d'orientation

Préparer un congrès, c'est faire vivre la démocratie syndicale à partir des débats menés auparavant dans les syndicats. L'objectif est de s'approprier collectivement les documents de congrès, pour en discuter et décider.

Pour son 54e congrès, la direction confédérale a fait le choix d'engager très en amont un processus de débats dans les syndicats, afin que **le document d'orientation ne soit pas seulement un texte proposé au congrès, mais le fruit d'une élaboration collective**. Nous nous sommes appuyés sur la réunion des secrétaires généraux de syndicat lors des 130 ans de la CGT, sur les résultats d'un questionnaire rempli par plus de 1000 syndicats et sur les débats du CCN.

Aujourd'hui le projet de document d'orientation est publié et mis à disposition pour être soumis à débat dans les syndicats. Ce temps d'échange permet de confronter les analyses, d'enrichir les propositions et, si nécessaire de formuler des amendements. Chaque syndicat peut ainsi contribuer à faire évoluer le texte pour qu'il soit pleinement le reflet des réalités du travail et des exigences portées par les syndiqué·es.

En plus du document d'orientation, l'ensemble des syndiqué·es sont invités à prendre connaissance du :

- **Rapport d'activité** : c'est ce que nous avons fait dans le mandat qui s'achève. Non amendable, il est néanmoins ouvert à la discussion et soumis au vote. Il a vocation à nous permettre de tirer les enseignements de ce qui a fonctionné ou non, de façon à mieux décider de la suite.

- **Rapport financier et de la Commission Financière de Contrôle** : Sans possibilité d'amendement, ces deux rapports (CFC) sont soumis au vote des délégué·es.

- **Proposition de modification des statuts** dont la principale est de créer une commission de médiation et de résolution des litiges, sous la responsabilité du CCN, pour éviter que nos conflits ne se règlent devant les tribunaux. Seuls 3 articles des statuts sont proposés à modifications (8, 24 et 25) et sont amendables.

- **Annexion aux statuts du Cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles** pour poursuivre la bataille de l'égalité entre les femmes et les hommes et la renforcer en lui donnant un cadre statutaire. Un vote politique qui doit nous permettre de franchir un nouveau cap et de gagner la mixité à tous les niveaux.

Faire vivre ces débats dans chaque syndicat, c'est se donner les moyens d'un congrès à la hauteur des enjeux du monde du travail : bonne préparation !

Tous les documents de congrès sur www.54.cgt.fr

DOCUMENT D'ORIENTATION : DES CHOIX POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

Le projet de document d'orientation soumis au vote du 54e congrès fixe les grandes priorités de la CGT pour les trois années à venir. Il vise à dépasser les constats pour renforcer le syndicalisme CGT, définir des priorités et construire les stratégies de luttes nécessaires pour gagner des droits et faire face aux attaques contre le monde du travail. Il se décline en trois parties comportant chacune des résolutions.

THEME 1 – NOUS ORGANISER POUR NOUS RENFORCER : Faire des questions d'organisation une priorité



Le bilan des dernières mobilisations pointe la nécessité d'augmenter notre nombre de syndiqué·es et notre implantation pour généraliser et massifier les grèves. En réponse, nous devons définir **comment renforcer notre organisation et développer la syndicalisation.**

Avec le syndicat comme organisation de base de la CGT, et contre l'institutionnalisation amplifiée par les ordonnances Macron-Pénicaud de 2017,nous devons **combattre le risque d'un syndicalisme de délégation par la syndicalisation de masse qui organise les salarié·es.**

Face au nombre croissant de syndiqué·es isolé·es, sans rattachement à un syndicat, **il est nécessaire de structurer leur organisation.** Cela passe notamment par le développement de syndicats professionnels de territoire, construits conjointement par les fédérations et les Unions départementales, avec des sections syndicales au plus près des entreprises.

L'enjeu est de syndiquer l'ensemble du salariat, en portant une attention particulière aux femmes -et à leur place dans l'organisation- aux ICTAM - que le patronat tente d'opposer aux autres salarié·es- ainsi qu'à la jeunesse, que nous devons mieux accueillir et intégrer. Pour redevenir première organisation syndicale au niveau national. La volonté ne suffit pas, **nous proposons une stratégie de renforcement avec une méthode reproductible qui articule les questions de syndicalisation, d'éléctions professionnelles et de structuration.** L'enjeu est de nous implanter dans les déserts syndicaux, les entreprises de tailles intermédiaires, le tertiaire et les 2e et 3e collèges. Quant à l'organisation des travailleur·ses précaires et privé·es d'emploi, elle doit être poursuivie et améliorée. Il en va de même pour les retraité·es.

La vie et le fonctionnement de nos Unions locales doivent être améliorés, en commençant par y consacrer des moyens. La tenue de conférences territoriales des UL doit permettre de réfléchir à **assurer une cohérence entre le périmètre des UL et leurs capacités d'activité.** La construction d'un « qui fait quoi » vise à éviter de travailler en doublon et à mieux travailler la complémentarité entre nos organisations.

THÈME 2 – TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL : quelles réponses syndicales pour peser ?

À partir de l'analyse des grandes transformations du travail (développement des outils numériques et de l'intelligence artificielle, internationalisation des grandes entreprises, externalisation d'activités et recours massif à la sous-traitance, enjeux environnementaux), nous devons **élaborer de nouvelles stratégies et définir collectivement les batailles syndicales prioritaires.** C'est dans cet objectif que nous vous proposons de mener quatre grandes campagnes, auxquelles s'ajoute celle, transversale, de l'égalité professionnelle.

Reconstruire des solidarités à partir du travail



Une grande campagne "**La meilleure des sécurités, c'est la solidarité**" sera déployée en trois volets : des services publics renforcés, une Sécurité sociale professionnelle et environnementale avec, en premier lieu notre revendication de la Sécurité sociale intégrale, l'abrogation de la réforme des retraites pour le retour aux 60 ans.

Mener notre plan d'action syndical pour l'industrie et l'environnement

Par notre travail syndical, nous cherchons à **sauvegarder et renforcer l'emploi industriel,** en transformant les modes de production pour les rendre pérennes et décarbonés et prendre en compte la réponse aux besoins des populations. Autrement dit, à **lier justice sociale et transition écologique.**

Numérique et IA doivent être au service du progrès social, ne pas détruire l'emploi ni déshumaniser le travail. Cela implique une véritable **démocratie au travail, avec un renforcement des droits d'intervention des salarié·es,** qui doivent pouvoir s'impliquer dans les négociations, en utilisant notamment des outils CGT mis à leur disposition (éléments juridiques, économiques etc.).

Améliorer les conditions de travail

Pour renforcer la lutte contre les morts, accidents au travail et maladies professionnelles le document d'orientation propose de **généraliser la journée d'action du 28 avril, de mettre en place un observatoire des morts et des accidents du travail** et de faire en sorte de poursuivre au pénal les employeurs systématiquement dès qu'il y a un mort ou un accident grave. L'objectif est de **rouvrir en grand la bataille contre les ordonnances travail et de gagner le rétablissement des délégué·es du personnel et des CHSCT** en leur ajoutant une compétence environnementale.

Gagner l'égalité des droits

Pour gagner l'égalité des droits, la CGT propose de structurer l'action syndicale en direction des travailleur·ses étranger·es, notamment avec **la désignation de référent·es dédié·es et des mobilisations locales contre les politiques discriminatoires.**

Renforcer la lutte contre le racisme suppose également de proposer aux syndicats des **formations, outils revendicatifs et exiger un droit d'enquête des CSE en lien avec le défenseur des droits.**

La bataille pour l'égalité femmes-hommes doit s'inscrire dans la durée, avec **la généralisation de la grève le 8 mars sur les lieux de travail,** la bataille pour la revalorisation des métiers féminisés et la prise en compte de la santé des femmes. Combattre les violences sexistes et sexuelles impose d'agir pour la prévention, la protection des victimes et l'intégration de ces enjeux dans toutes les négociations d'égalité professionnelle.

Pour les personnes en situation de handicap, il s'agit de porter une approche collective afin d'**imposer des droits effectifs, l'accessibilité et des politiques d'emploi réellement inclusives, appuyées sur un service public.**

Faire reculer les discriminations LGBTQIA+ passe par leur visibilité, la formation et le renforcement de l'organisation collective dans les lieux de travail.

Outiller nos syndicats pour mener la bataille sur les salaires.

La CGT veut gagner des revalorisations de salaires pérennes partout, plutôt que des primes souvent non cotisées, et revendique l'augmentation du Smic et la mise en place de l'indexation de tous les salaires sur les prix. Elle travaille aussi à déployer un Plan d'action dans la fonction publique.

THÈME 3 – STRATEGIE DES LUTTES : DES MOBILISATIONS AUX VICTOIRES

La mobilisation de 2023 contre le recul de l'âge de la retraite à 64 ans offre des enseignements utiles pour analyser l'état du rapport de force et affiner la stratégie de lutte.



Regagner le « toutes et tous ensemble »

La grève demeure un levier majeur de l'élévation du rapport de force et de prise de conscience des travailleur·ses de la force du nombre quand elles et ils sont organisé·es. Cela doit notamment nous faire sortir des conceptions délégataires et d'avant-garde. Pour en augmenter la réussite et permettre aux syndicats de mieux s'en saisir, **chaque journée d'action interprofessionnelle doit se penser avec des appels syndicaux professionnels construits à partir des revendications de l'entreprise ou du service ou de la profession.** Les mobilisations doivent se construire démocratiquement avec les salarié·es et syndiqué·es, ce qui nécessite de **les informer, les former, les consulter et leur donner des responsabilités concrètes.**

Le fonctionnement du syndicalisme de classe et de masse, c'est **travailler à l'unité syndicale, principe statutaire et identitaire de la CGT**, à mettre en œuvre dans les mobilisations comme dans les négociations et à décliner à la base.

Parce que trop de salarié·es ignorent encore ce que nous gagnons concrètement et ce que nous pouvons construire ensemble, il est nécessaire de **mieux valoriser nos victoires et de les amplifier, en renforçant la coordination des luttes.** Cela passe aussi par le **développement de nos moyens d'action numériques**, notamment par la formation à l'usage des réseaux sociaux et des outils de communication.

Un kit pour organiser un temps d'échange dans votre syndicat : www.54.cgt.fr/kit

Sortir de l'institutionnalisation

Nous fêtons les 90 ans du droit à la négociation collective, arrachée en 1936 qui participe à rendre visible l'existence d'intérêts antagonistes entre salarié·es et directions et à démontrer l'utilité concrète du syndicalisme : là où il y a la CGT, il a des augmentations de salaires et des améliorations des conditions de travail. **Pour être efficace, la négociation doit s'appuyer sur un rapport de force construit avec les salarié·es, dans une démarche organisée et collective.** Au-delà des « NAO », il s'agit **d'imposer notre agenda revendicatif, en consultation avec les salarié·es.**

Penser et agir à l'échelle internationale

Alors qu'une internationale d'extrême droite se met en place, il nous faut renforcer notre stratégie à cette échelle. Pour cela, nous devons mieux **nous saisir des comités de groupe, européens et mondiaux, nous coordonner avec les autres syndicats et pointer la responsabilité des multinationales françaises.**

Nous devons continuer à nous investir dans la CES et la CSI pour défendre le droit international, la justice sociale et la paix juste et durable, pas celle aux conditions des agresseurs.

Mener la bataille des idées et construire des stratégies d'alliances

Faisant suite à la lutte des retraites, depuis octobre 2023 un groupe de travail CGT-FSU a été mandaté pour reprendre le travail en commun initié depuis plusieurs années sur la base de notre histoire et de nos revendications communes. Proposition est faite de mettre en place **une "maison commune", qui a vocation à être un cadre de coopération pérenne et renforcé.** Cette maison commune n'est ni une fusion ni une superstructure, mais **un cadre de travail privilégié** sur certains sujets : la stratégie de lutte, la formation syndicale, l'international... Le suivi de ce travail sera effectué par le CCN et décidé, à chaque étape, puis au 55e congrès.

Articuler les rapports de force politiques et sociaux

La CGT rappelle qu'elle est indépendante mais pas neutre. Elle peut décider d'apporter son soutien à toutes propositions permettant le progrès des droits de travailleuses et travailleurs, sans que cela n'implique aucun blanc-seing, car quelque soit le gouvernement, **la pression populaire sera toujours nécessaire.**

Lutter contre la répression syndicale et défendre nos bourses du travail

Le projet de document d'orientation propose de changer de braquet en matière de **lutte contre la répression syndicale** pour renforcer considérablement nos capacités d'action et mieux nous coordonner. Il propose également de **mettre en place une coordination confédérale du travail sur nos bourses du travail, pour les défendre et les sécuriser et mutualiser les bonnes pratiques** pour en faire, plus que jamais, des lieux de solidarité et d'éducation populaire.

LE RÔLE DES DÉLÉGUÉ·ES : PORTER LA VOIX DES SYNDICATS ET DES SYNDIQUÉ·ES

C'est le congrès des syndicats. Il se prépare dans les syndicats avec les syndiqué·es en organisant des temps et des lieux de débats notamment autour du Document d'orientation.

Le mandat est collectif, pas une responsabilité individuelle. Les délégués représentent les syndicats et les syndiqué·es et interviennent au congrès pour porter leurs voix.

Les amendements (à déposer au plus tard le 6 mai) seront étudiés par la commission, et lors du congrès le projet de document d'orientation comportera les amendements retenus. **Les amendements non retenus pourront être défendus par le ou la délégué·e portant les voix du syndicat qui a déposé l'amendement.** Amender le document n'est pas une obligation. En revanche, donner la position du syndicat sur les différents votes est primordial pour vous faire entendre.

« être délégué·e : repères et outils pour exercer son mandat »
www.54.cgt.fr/mon-mandat